

REPUBLIQUE DU MALI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL



NOTE CONCEPTUELLE

**Projet d'amélioration de la
gouvernance et du financement
dans la filière riz**

Février 2025

Table des matières

1.	Contexte.....	3
2.	Justification.....	3
3.	Zones d'intervention potentielles et groupes cibles	4
4.	Objectifs.....	4
5.	Description des Composantes, Résultats et Activités.....	5
6.	Stratégie de Mise en œuvre du Projet	7
7.	Organisation et gestion	7
8.	Suivi-Evaluation	7
9.	Risques.....	8
10.	Coûts et Financements	8
11.	Fiche de Projet	9
12.	Cadre logique	10

1. Contexte

L'agriculture joue un rôle de premier plan dans la croissance économique du Mali, les autorités politiques et administratives du pays ont toujours pris des engagements forts pour ce secteur avec une attention particulière pour le riz. Ces engagements qui se sont traduits entre autres par des subventions aux intrants, la réalisation de grands aménagements, l'élaboration de stratégie de développement de la filière, l'inscription du riz en bonne place dans différents plans et politiques de développement agricole du pays dont la LOA, la PDA, le PNISA, le PDSA, la SNDR et le CREDD/CSCR.

La filière riz est considérée comme l'une des filières agricoles prioritaires pour le développement du Mali à la fois pour satisfaire les besoins alimentaires nationaux dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire mais aussi pour améliorer la balance des paiements avec des objectifs d'exportation dans la sous-région. En effet, la place du riz dans l'économie nationale n'est plus à démontrer en raison du fait que le riz participe à présent à 5,5% du Produit Intérieur Brut (PIB). Ce chiffre paraît de plus en plus important comparé au chiffre de 2,5% d'il y a 25 ans.

La culture du riz occupe environ 190.000 exploitations agricoles familiales. La consommation annuelle de riz par habitant a atteint les 97 kg/pers/an en 2017. Ainsi, le Mali enregistre un taux d'autosuffisance de 96 % en 2018. Actuellement le taux d'autosuffisance en riz est de 89% (AG, CARD 2023 à Abidjan).

Nonobstant, ces bons résultats liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), il n'en demeure pas moins que l'objectif du gouvernement de faire du Mali un exportateur net de riz n'est toujours pas atteint.

Le riz fait alors l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Il est perçu comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs, et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable.

Dans cette optique, le Gouvernement, pour assurer le bon fonctionnement de la filière et la professionnalisation des acteurs, envisage de mettre un accent particulier sur le renforcement institutionnel et organisationnel des acteurs, ainsi que le financement toutes les opérations du système alimentaire de la filière riz.

2. Justification

Depuis la crise alimentaire de 2008, un accent particulier a été mis sur les politiques pouvant donner une impulsion nouvelle à la riziculture afin de faire du Mali un pays durablement autosuffisant en riz et, mieux encore, exportateur de riz dans la sous-région.

Dans le cadre de la SNDR 3, il est attendu une production de 7 millions de tonnes d'ici 2030 dont la première phase contribuera à 90 000 tonnes de riz grains.

Cette augmentation significative marque l'importance du riz devenu une culture stratégique dans la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PolSan) révèle sa grande importance tant dans la production que dans l'importation. Cette importance occasionne une plus grande attention des plus hautes autorités en matière d'efforts de planification, de coordination, de gestion de la filière.

Malgré les efforts déjà fournis en matière d'investissements publics et privés qu'elle bénéficie, le paysage rizicole est confronté à un certain nombre de défis : la faible cohérence entre les différents intervenants à tous les niveaux, la faible coordination. Il existe aussi des intervenants sur la production, la transformation, commercialisation et le transport, le financement, la sécurité alimentaire, les formations en plus des acteurs directs, des acteurs indirects qui viennent en prestation sur cette filière. Ce qui rend la gouvernance de la filière assez complexe. De même, l'absence de collaboration transparente entre les acteurs ne favorisent pas les relations inclusives durables sur la chaîne de valeur riz.

Par ailleurs, la gouvernance de la filière riz est confrontée à deux autres défis majeurs : la nécessité de développer des produits financiers spécifiques soutenant le développement de la filière ; la nécessité de renforcer la collaboration entre la recherche et les acteurs de la filière riz à travers l'Interprofession de la Filière riz.

A ces difficultés s'ajoute les difficultés liées à l'accès au financement pour les agriculteurs maliens. En effet, 32,7% ont accès à des crédits de gestion pour acheter les intrants et seulement 6,3% ont accès à des crédits d'investissement pour acquérir des équipements agricoles. Pour les femmes, cet accès est encore plus difficile, en effet seules 6,6% des exploitations agricoles dirigées par des femmes bénéficient de crédits de gestion comparés aux 44,6% dirigées par des hommes. La même observation peut être faite pour les crédits à l'investissement où 9,2% pour les hommes y ont accès contre 0% pour les femmes. Cette situation résulte de plusieurs facteurs : absence de garanties réelles, illettrisme financier, perception de l'agriculture comme secteur très risqué pour les institutions financières qui manquent de ressources spécialisées dans l'évaluation des projets agricoles, taux d'intérêt très élevés, etc. Soulignons également, le fait que les riziculteurs et les coopératives manquent de compétences nécessaires pour interagir positivement avec les institutions financières et faciliter leur accès au financement. Il y'a un besoin urgent d'améliorer la préparation des dossiers de demande de financement des riziculteurs, des coopératives et des PME du secteur agricole et ce à travers des formations en éducation financière (préparation des demandes de prêts, gestion des crédits et de l'épargne, gestion financière, comptabilité, calcul des coûts, gestion financière, etc.).

C'est dans ce contexte d'une nécessaire organisation des acteurs et surtout d'amélioration de l'accès au financement que s'inscrit le présent projet « d'amélioration de la gouvernance et du financement de la filière »

3. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles

3.1. Zone d'intervention

La zone d'intervention du projet est le territoire national.

3.2. Groupes Cibles

Les groupes cibles directs sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les transporteurs, les opérateurs économiques. Les bénéficiaires indirects seront l'Etat, les consommateurs, les distributeurs d'intrants, les prestataires.

4. Objectifs

4.1. Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration de l'autonomisation des acteurs de la CVR et à rendre plus attractif la riziculture.

4.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifiques, il s'agira de :

- Renforcer l'autonomisation de la filière riz
- Améliorer les capacités des acteurs

5. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le projet s'exécutera à travers deux (2) composantes déclinées en résultats et en activités ci-dessous.

Composante 1 : Renforcement de l'autonomisation de la filière riz

Cette composante a pour objet de mettre en place un mécanisme de financement durable de la filière et de créer des produits financiers adaptés pour un bon fonctionnement de la filière riz. Concrètement ceci passera : le développement de l'éducation financière des coopératives et des PME agricoles, la mise en place d'un mécanisme de financement approprié, (FNAA) pour garantir les prêts en vue d'encourager l'entrepreneuriat dans le secteur rizicole, le renforcement des capacités des institutions financières en gestion de projets agricole, le développer des modèles d'affaires spécifiques pour le secteur agricole, Créer et développement de relations d'affaires entre institutions financières, transformateurs de riz et coopératives. Pour opérationnaliser cette composante, les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1.1 : Un mécanisme de financement inclusif et durable est mis en place

Résultat 1.2 : Les relations d'affaires inclusives sont développées entre les acteurs.

Tableau 1 décrit les activités à mettre en œuvre en fonction des résultats :

Composantes	Résultats	Activités
<u>Composante 1 :</u> Renforcement de l'autonomisation de la filière riz	<u>Résultat 1.1 :</u> Un mécanisme de financement inclusif et durable est mis en place	<u>A1.1.1.</u> Mettre en place mécanisme de prélèvement est mis en place pour le financement des actions stratégiques de la filière
		<u>A1.1.2</u> Développer des produits financiers adaptés en amont et en aval de la filière

		<u>A1.1.3</u> Renforcer la capacités des acteurs sur l'éducation financière
	Résultat 1.2 : Les relations d'affaires inclusives sont développées entre les acteurs.	<u>A1.2.1.</u> Promouvoir le partenariat public privé est mis en place
		A1.2.2. Mettre en place des clusters et d'autres modèles d'affaires
		A.1.2.2. Faciliter les relations d'affaires entres les acteurs
		A.1.2.3. Formation des acteurs sur l'Agriculture Contractuelle

Composante 2 : Amélioration des capacités des acteurs de la filière riz

L'objet de cette composante est de renforcer les capacités des acteurs de manières à jouer leur rôles et responsabilités dans les relations de collaborations et d'affaires. Pour ce faire, il sera d'une part renforcer les capacités de l'interprofession en termes de gouvernance, de plaidoyer, de développement de réseautage et de coopération entre les acteurs de la filière afin d'en faire un partenaire crédible et efficient pour les organisations nationales et internationales et d'autre part il sera mis en place un de coordination de la filière intégrant tous les acteurs. L'amélioration de la gouvernance de la filière passera par l'atteinte des résultats ci-dessous :

Résultat 2.1 : Un organe de coordination de la filière est mis en place au niveau du département de l'Agriculture

Résultat 2.2 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles des services techniques de l'Etat et des organisations faitières sont renforcées

Tableau 2 : décrit les activités en fonction des résultats de la composante 2

Composantes	Résultats	Activités
<u>Composante 2</u> : Amélioration des capacités des acteurs de la filière riz	<u>Résultat 2.1</u> : Un organe de coordination de la filière est mis en place au niveau du département	<u>A.2.1.1.</u> Mettre en place une structure de coordination de la filière riz au niveau du Ministère de l'Agriculture
		<u>A.2.1.2</u> Doter la coordination des moyens de fonctionnement

	Résultat 2.2 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles des services techniques de l'Etat et des organisations faitières sont renforcées	<u>A.2.2.1</u> Renforcer les capacités techniques, entrepreneuriales et opérationnelles des faitières des organisations
		<u>A.2.2.2</u> Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherches et d'encadrement
		<u>A.2.2.3.</u> Mettre en place le processus multiacteurs autour des enjeux de la filière de la filière riz

6. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Les composantes et activités définies précédemment concernent en premier lieux les acteurs de la chaîne de valeur riz. En conséquence, il conviendra de les responsabiliser le plus possible afin qu'ils puissent renforcer l'autonomisation des acteurs. Pour ce faire, la stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur le faire faire. Il s'agira ici d'élaborer les termes de référence et de procéder à la sélection des bureaux d'études et ou consultants qui devront être recrutés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Un suivi rapproché de la conformité des tâches sera exécuté par les membres de l'Unité de Gestion. Sur le terrain, il sera bâti un partenariat avec les services financiers comme les services techniques déconcentrés et décentralisés en vue de suivre les actions in situ et surtout de faciliter la remontée des besoins et des résultats.

7. Organisation et gestion

Le projet devra être placé sous la coordination générale d'une unité de gestion de projet qui devra travailler en étroite collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture, notamment le point Focal de la CARD en charge de la SNDR.

A terme, l'unité de gestion du projet devra se désengager au profit de l'interprofession représentatif et redynamisé.

Les actions seront menées en étroite collaboration avec les élus locaux. ???

8. Suivi-Evaluation

Le suivi évaluation reposera sur la stratégie de mise en œuvre du projet ainsi que sur le dispositif de fonctionnement de l'organe de gestion.

Ce suivi sera fait à la fois par l'unité de gestion du projet, par le point focal de la CARD, les organisations faitières de la filière, les bénéficiaires directs du projet mais aussi d'autres institutions comme l'interprofession et l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

Par rapport au suivi-évaluation externe, il pourra être assuré par des personnes ressources, tout comme les structures appropriées du département de l'Agriculture.

En somme, le volet Suivi évaluation peut être porté par un dispositif appelé système de suivi évaluation capitalisation qui prendra en compte tous les aspects de suivi lié à la prospective, à la mi-parcours et d'impacts.

9. Risques

Le principal risque repose sur la facilité que représenterait l'inertie qui consisterait pour les acteurs de la filière à refuser de s'engager dans une véritable politique de qualité. Pour atténuer ce risque, des actions liées à la mise en relation et à la capacitation des membres de l'interprofession ont été prévues dans le cadre du projet.

Un second risque actuellement peu probable concernerait un effondrement des cours internationaux du riz qui dérangerait tout investissement dans la filière.

10.Couts et Financements

Le coût du projet est estimé à treize milliards six cent trente-cinq millions six cent mille francs CFA (13 635 600 000 FCFA) réparti comme suit :

Composantes	Montant en FCFA	Part relative (%)
Composante 1	1 518 000 000	11,1
Composante 2	9 908 000 000	72,7
Gestion de projet	1 239 600 000	9,1
TOTAL Projet	13 635 600 000	100,00

11. Fiche de Projet

PROFIL DU PROJET		
1.	Pays	Mali
2.	Titre (Nom du projet)	Projet d'amélioration de la gouvernance et du financement dans la filière riz (contractualisation pour autres intrants)
3.	Localisation du Projet	La zone d'intervention du projet est le territoire national
4.	Coût	
5.	Durée du Projet	10 ans
6.	But et objectifs	Objectif global : L'objectif général du projet est de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du Mali. Objectifs spécifiques ▪ Renforcer l'autonomisation de la filière riz ▪ Améliorer les capacités des acteurs.
7.	Résultats attendus	<u>Résultat 1.1</u> : Un mécanisme de financement inclusif et durable est mis en place <u>Résultat 1.2</u> : Les relations d'affaires inclusives sont développées entre les acteurs. <u>Résultat 2.1</u> : Un organe de coordination de la filière est mis en place au niveau du département de l'Agriculture <u>Résultat 2.2</u> : Les capacités institutionnelles et organisationnelles des services techniques de l'Etat et des organisations faitières sont renforcées
8.	Bénéficiaires Ciblés	Les groupes cibles directs sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les transporteurs. Les bénéficiaires indirects seront l'Etat, les consommateurs, les distributeurs d'intrants, les prestataires
9.	Composantes du Projet	<u>Composante 1</u> : Renforcement de l'autonomisation de la filière riz <u>Composante 2</u> : Amélioration des capacités des acteurs de la filière riz

12. Cadre logique

Code	Programme / Projet	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Hypothèses / Risques importants
OBJECTIF GLOBAL				
OG	L'objectif général du projet est de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du Mali.	Couverture d'autosuffisance en riz supérieure ou égale à 100%	Rapport projet CPS//INSAT FAO	
OBJECTIFS SPECIFIQUES				
OS1	Renforcer l'autonomisation de la filière riz	Satisfaction d'au moins 80% des besoins de financement 'ici à la fin du projet	Rapports du projet IFRIZ-M	
OS2	Améliorer les capacités des acteurs	D'ici à 2030 les acteurs sont des professionnels du sous-secteur de la filière riz		
RESULTATS				
COMPOSANTE 1				
R.1.1	Un mécanisme de financement inclusif et durable est mis en place	satisfaction de 80% des besoins de financement des acteurs d'ici 2030	FAO STAT INSAT Banques partenaires Rapports du projet IFRIZ-M	▪ Volonté des acteurs directs de la filière ▪ Volonté politique de l'Etat ▪ Implication des banques dans le processus ▪ Profil de l'hivernage
R.1.2	Les relations d'affaires inclusives sont développées entre les acteurs.	Amélioration de 40% de l'environnement des affaires rizicoles	FAO STAT INSAT CPS/SDR Rapports du projet IFRIZ-M	
COMPOSANTE 2				
R.2.1	Un organe de coordination de la filière riz est mis en place au niveau du département de l'Agriculture	Un acte administratif fixant la création d'un ancrage institutionnel de la filière riz est disponible	Rapports du projet Ministère de l'Agriculture IFRIZ-M	- Volonté politique de l'Etat à travers le département de l'Agriculture - Cohérence des

Code	Programme / Projet	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Hypothèses / Risques importants
				interventions des politiques agricoles en matière de gestion de la filière
R.2.2	Les capacités institutionnelles et organisationnelles des services techniques de l'Etat et des organisations faitières sont renforcées		Rapports du projet Ministère de l'Agriculture IFRIZ-M	
	Activités	Coût total : PTF : Etat : Bénéficiaires :	Accord de financement	Les moyens financiers ne sont pas mis en place à temps

Annexe 1 : Détails de l'estimation des coûts du projet

CN	objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Actions	Coûts FCFA	Financement		
						Acquis	A rechercher	
CN1	Renforcer l'autonomisation de la filière riz	R.1.1. Un mécanisme de financement inclusif et durable est mis en place	A.1.1.1. Mettre en place mécanisme de prélèvement est mis en place pour le financement des actions stratégiques de la filière	Organiser 10 sessions information et de sensibilisation sur les cotisations interprofessionnelles				
Projet d'Amélioration de la Gouvernance et du financement dans la				Mettre en place 01 mécanisme de cotisations interprofessionnelles				

filière riz		A.1.1.2. Développer des produits financiers adaptés en amont et en aval de la filière	Réaliser une étude sur les produits financiers adaptés avec les banques et Systèmes Financiers Décentralisés.				
			Appuyer la bonification du taux d'intérêt (-10% de taux d'intérêt)				
			Mettre en place un fonds de garantie par l'Etat et les professionnels de la filière				
			Mettre en place au moins 02 produits d'Assurance Agricole				
		A.1.1.3. Renforcer la capacités des acteurs sur l'éducation financière	Organiser 03 sessions de formation sur l'éducation financière				
	R 1.2 : Les relations d'affaires inclusives sont développées entre les acteurs.	A1.2.1. Promouvoir le partenariat public privé est mis en place	Organiser au moins 10 rencontres d'échange entre les acteurs de la filière et le secteur privé				
			Mettre en place 04 modèles				

				d'affaires				
			A1.2.2. Mettre en place des clusters et d'autres modèles d'affaires					
			A.1.2.2. Faciliter les relations d'affaires entres les acteurs					
			A.1.2.3. Formation des acteurs sur l'Agriculture Contractuelle					
	Améliorer les capacités des acteurs de la filière riz	R 2.1 : Un organe de coordination de la filière est mis en place au niveau du département	A.2.1.1. Mettre en place une structure de coordination de la filière riz au niveau du Ministère de l'Agriculture					
			A.2.1.2 Doter la coordination des moyens de fonctionnement					
			A.2.2.1 Renforcer les capacités techniques, entrepreneuriales et opérationnelles des faitières des	Organiser 05 sessions de formation technique au profit des familles membres de l'Interprofession de la filière riz (IFRIZ-M)				

			organisations	Organiser 05 sessions de formation sur la gestion technique et financière au profit des organes de l'interprofession				
				Organiser 05 sessions de formation en entrepreneuriat Agricole				
			A.2.2.2 Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherches et d'encadrement	Au moins 06 titres fonciers établis pour sécuriser le domaine de la recherche				
				Renforcer les capacités de la recherche pour la production des techniques et technologies				
				Faire connaître des utilisateurs les techniques et technologies développées par la recherche				

				Former les agents de vulgarisation et les autres acteurs de la filière sur les techniques, technologies éprouvées et les métiers de la riziculture.				
			A2.2.3. Mettre en place le processus multiacteurs autour des enjeux de la filière de la filière riz					